

DÉCISION DU MAIRE
N°2024-19
Convention d'honoraires entre la Commune de Sceaux
d'Anjou et la SELARL SPE GAYA – Maître Romain
BLANCHARD

Le Maire de Sceaux d'Anjou par délégation :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 alinéa 11, et L. 2122-23 ;

VU la délibération n°2020-05-14 en date du 25 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, et notamment l'alinéa n°11, l'autorisant à fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

VU l'arrêté municipal n°NP 2024-31, du 23 juillet 2024 de péril imminent, prescrivant la démolition de l'immeuble, suite à un incendie, situé au 4, rue du Vivier et appartenant aux consorts BIGOT ;

Considérant le risque de non-exécution des prescriptions de l'arrêté cité ci-dessus par les consorts BIGOT ;

Considérant qu'il est nécessaire de passer une convention d'honoraires avec la SELARL SPE GAYA, représentée par Me Romain BLANCHARD, pour assurer la défense des intérêts de la Commune ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de conclure, au nom de la Commune, avec la SELARL SPE GAYA, sise 122, rue du Château d'Orgemont à Angers, et représentée par Me Romain BLANCHARD, avocat au Barreau d'Angers, une convention d'honoraire dans le cadre d'une procédure amiable avec les consorts BIGOT et en cas d'échec, d'une procédure devant le Tribunal Judiciaire d'Angers.

ARTICLE 2 : de procéder à la signature de ladite convention et de tout acte s'y rapportant.

ARTICLE 3 : d'indiquer que les crédits relatifs au paiement sont inscrits au budget communal de l'année 2024 au compte 6227.

ARTICLE 4 : de charger M. le Secrétaire Général de Mairie de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

ARTICLE 5 : d'informer le Conseil Municipal de cette décision lors de sa prochaine séance conformément à l'article L.2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Sceaux d'Anjou, le 17 septembre 2024.

Le Maire,

Joël ESNAULT

